



Compte-rendu de l'audience CGT en Direction du 23/06/2020

La CGT a rencontré le DRH mardi 23 juin.

Petit retour en arrière :

A la suite des audioconférences durant le confinement, un CTL s'est tenu le 17 juin sur le plan de reprise d'activité (le compte-rendu vient de vous être adressé). Dans le cadre de la préparation de ce CTL, la CGT avait tenu à réunir les collègues là où cela nous était possible. Nous avons tenu une assemblée générale sur le site de Condé (dans la cour) pour avoir le ressenti des collègues que nous avons relayé en CTL (sujets RH, télétravail, agents qui se sont sentis écartés, accueil, ...).

Lors des audioconférences, nous avons souvent abordé les sujets RH : congés, écrêtements, banalisation des journées, garde d'enfants, ... Après écoute des personnels réunis en AG sur Condé et prise en compte des demandes qui nous ont été adressées par téléphone ou mail, la CGT a évoqué ces mêmes sujets lors du CTL du 17 juin. Il a alors été convenu d'un nouveau contact avec le DRH à la demande de la direction mais aussi à notre demande car certaines problématiques restaient dans le flou.

Par la suite, nous n'avions pas réussi à joindre le DRH ; aussi **lundi à 15 heures**, nous lui avons laissé un message téléphonique pour qu'il nous rappelle. Sa réponse **à 16 heures** a été d'adresser une information à l'ensemble des agents du département concernant les écrêtements, relayant les consignes de la Direction générale. Message assimilé à une véritable provocation parce que compris par tous comme la volonté de la direction d'écrêter largement les crédits d'heures. La réaction ne s'est pas fait attendre : des agents se sont adressés directement au service RH, d'autres ont immédiatement fait part de leur désapprobation à leurs chefs de service qui n'avaient d'autres choix que de transmettre le mécontentement. Après l'amputation des congés, celle de nos heures travaillées ! C'était trop !

Mardi matin à 9 H, nous avons donc sollicité une entrevue auprès du DRH par mail, mais sans attendre celle-ci, il a rectifié le tir en informant **à 10 H** l'ensemble des collègues par messagerie que les crédits d'heures seraient intégralement réintégrés, il confirme la prise de deux jours de récupération dans le même mois si besoin. **Et il a accordé un entretien à la CGT ce même mardi à 16H30.**

Voici donc les sujets que nous avons abordés et les réponses apportées :

- écrêtements : aucun écrêtement sur mai et juin, réintégration totale des crédits d'heures au 1er juillet ce qui correspond aux engagements du Directeur suite aux demandes CGT lors des audioconférences et en CTL

- banalisation des journées : le DDFiP nous avait répondu en CTL que la banalisation des journées s'achèverait le 22 juin, nous demandons que les agents en soient avisés. La banalisation des journées reste toutefois possible pour les parents en cas d'absence de cantine, garderie, ... pour leurs enfants.
- garde d'enfants : les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour garde d'enfant restent possibles sur présentation d'un justificatif (absence d'école)
- agents qui ont pris des congés en début d'année : la direction accepte de remplacer ces jours de congé par des RTT ce qui peut diminuer le prélèvement de congé. Vous pouvez nous contacter en cas de problème.
- agents qui partent en retraite et qui n'ont pas pu consommer les jours de fractionnement acquis du fait du confinement : nous demandons que ces jours ne soient pas perdus, qu'ils viennent en déduction des jours de congé prélevés. Cette demande sera étudiée, une réponse nous sera communiquée ultérieurement.

Les écrêtements, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Les agents concernés ont souvent beaucoup donné, parfois au péril de leur propre santé.

Une chose est certaine : la CGT ne lâche rien ! Nous sommes beaucoup intervenus dans les audioconférences (durant le confinement) et nous nous sommes battus pour que ce qui était discuté et accepté soit appliqué au bénéfice de l'ensemble des collègues.